

AFFAIRE N°20 - Réalisation des travaux à l'école de l'Ancien Théâtre - Transfert d'une subvention du Fonds Scolaire Départemental de 80 000 F.

LE MAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Sur le Fonds Scolaire Départemental de 1972, la Municipalité de Saint-Denis avait obtenu l'inscription d'une somme de 80 000 F destinée à permettre la réalisation de 4 classes à l'école de l'Ancien Théâtre.

Ce projet de réalisation de classes avait été abandonné par la suite en raison du coût considérable ressorti des différentes consultations d'entreprises.

Afin de ne pas perdre cette subvention, je vous demande de m'autoriser à demander le transfert de cette somme de 80 000 F à la réalisation de travaux d'aménagements importants dans cette même école, à savoir :

- remplacement des couvertures naccos rouillées par l'air salin
- changement de la clôture d'enceinte ainsi que du portail d'accès.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Vu

Saint-Denis le 26 mai 1977

Par le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé: Patrice MAGNIER

Sur copie certifiée conforme

P. le Directeur des Finances et des Collectivités Locales

le chef de Bureau délégué

J. LACOSTE

(2 fois) le 21 novembre